



© G. Leimdorfer

CONSTRUIRE L'AVENIR DES TPE-PME





© G. Leimdorfer

- 03 ÉDITO
- 04 FAITS MARQUANTS
- 05 TEMPS FORT :
2017, UNE ANNÉE D'ÉLECTIONS
- 08 DOSSIER PHARE :
LES ORDONNANCES TRAVAIL
- 11 RÉTROSPECTIVE 2017

Encourager la prise de risque.....	12
Agir pour un environnement favorable	14
Être le moteur de l'innovation et du développement responsable.....	17
Engager un dialogue social serein et non contraint.....	19
Accroître la force du réseau territorial.....	21
Valoriser la CPME grâce à une communication proactive.....	22
Affirmer les positions de la CPME auprès des pouvoirs publics.....	23

- 24 LA CPME,
L'ORGANISATION PATRONALE DES PME
- 26 COMPTES ET INDICATEURS CLÉS
- 27 PERSPECTIVES 2018

Création : Plotfox Production
 Crédits photos : Dahmane / G. Leimdorfer /
 Photoproveent / Adobe Stock
 Impression : Raynaud Imprimeur

Photos de couverture & sommaire : Fromagerie d'Auteuil
 Pages 11, 12, 13 & 23 : Aktuel
 Pages 8 & 21 : Tannerie Rémy Carriat
 Page 25 : Franck Sabet / Era Sib
 Remerciements à la Fédération des Fromagers de France,
 à la Fédération Française de la Tannerie Mégisserie & à l'Unimev



© Dahmane

François Asselin
Président de la CPME

2017 a été une année charnière.

La Confédération s'est dotée d'un nouveau nom : CPME et d'une nouvelle identité visuelle en cohérence avec sa feuille de route stratégique.

Année charnière aussi, car celle des élections. Élections présidentielles, législatives, sénatoriales. Là encore, année du renouveau. Dans ce moment extrêmement important, nous avons su faire entendre la voix des PME. Forts d'un livre blanc de 89 propositions en faveur des TPE-PME, nous avons interpellé les principaux candidats à l'élection présidentielle. Pas moins de 300 chefs d'entreprise ont questionné Emmanuel Macron, François Fillon, Marine Le Pen entre autres, sur les



C'est encourageant, mais bien des lignes doivent encore bouger pour que nos PME puissent enfin avoir les coudées franches pour se développer.

problématiques économiques et sociales qui impactent nos entreprises lors des différents débats qui se sont tenus à la CPME. Puis, ces échanges entre responsables politiques

et chefs d'entreprise se sont étendus à nos territoires à l'occasion des élections législatives. 111 candidats ont été reçus dans les CPME territoriales: le maillage de la Confédération a montré sa force.

Année charnière enfin, car le nouveau gouvernement, à peine élu, a enclenché un vent de réformes. Parmi celles-ci, les ordonnances travail votées en septembre ont répondu à nos attentes en matière sociale. C'est encourageant, mais bien des lignes doivent encore bouger pour que nos PME, qui sont le tissu économique pourvoyeur d'emplois en France, puissent enfin avoir les coudées franches pour se développer.

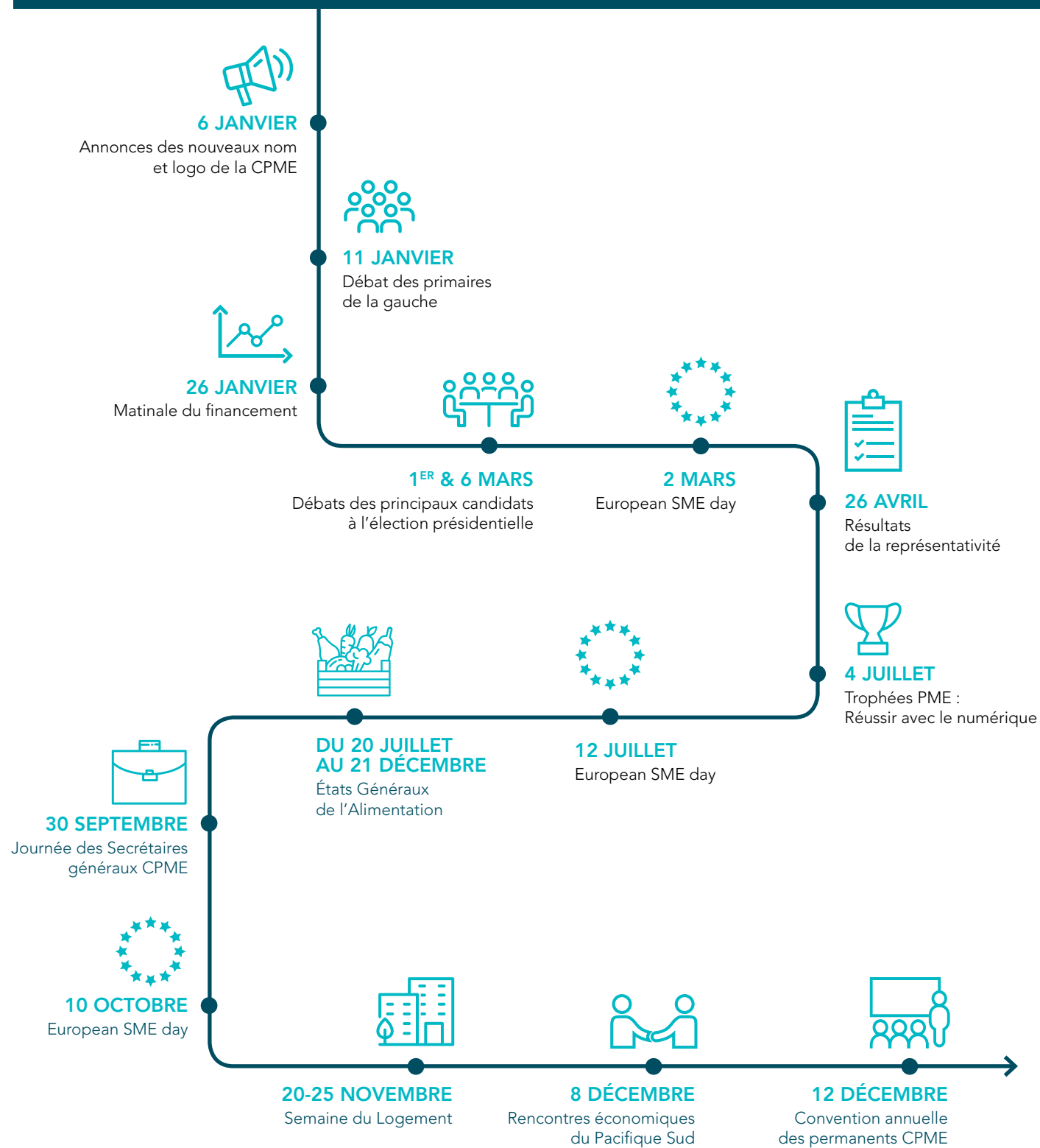
La seule voie possible de la transformation est la baisse des dépenses publiques permettant une réduction drastique des contraintes réglementaires, adminis-

tratives et financières qui pénalisent encore trop les entreprises. J'en veux pour preuve le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu qui, malgré notre mobilisation, n'a pas été suspendu.

Aberration d'autant plus incompréhensible que la collecte de l'impôt sur le revenu fonctionne parfaitement ! Ce vieux démon qui consiste à mettre sur les épaules du chef d'entreprise, de petite et moyenne entreprise tout particulièrement, des contraintes toujours plus nombreuses, quand s'arrêtera-t-il ?

Je forme le vœu que le prochain train de réformes économiques et sociales offre des avancées tant attendues, en faveur de la compétitivité, donc de l'emploi. Cap sur 2018 !

FAITS MARQUANTS



© Photoprevent

TEMPS FORT

2017, UNE ANNÉE D'ÉLECTIONS

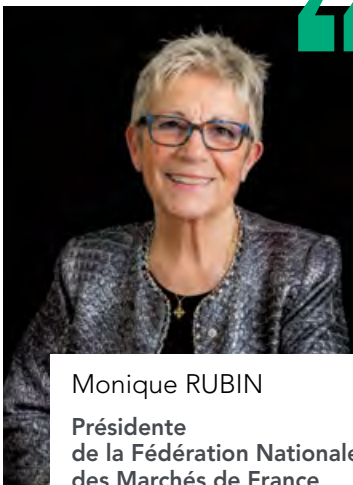
La CPME s'est saisie de ce calendrier pour témoigner de son esprit constructif : l'année fut riche en propositions afin de soutenir les avancées en faveur des TPE-PME.

Placer les TPE-PME au cœur du débat présidentiel

Cette année d'élections a permis à la CPME de faire entendre la voix des TPE-PME auprès des pouvoirs publics. Elle a pris pleinement part aux discussions en publiant, en mars, son **livre blanc de 89 mesures** à destination des candidats à l'élection présidentielle.

Ces propositions ont été construites avec les chefs d'entreprise. Simples et pragmatiques, leur ambition était de **dessiner la feuille de route économique et sociale du futur quinquennat**. Elles se sont ensuite imposées comme **le fil conducteur des différents débats** organisés par la Confédération.

Les candidats à la primaire de la droite et du centre puis de la gauche ont été reçus par la CPME. Point d'orgue de ces échanges, les 1^{er} et 6 mars, la CPME a reçu les **principaux candidats à la présidence de la République**, lors des débats : « Les PME au cœur de la présidentielle ». François Fillon, Emmanuel Macron, Marine Le Pen et Nicolas Dupont-Aignan ont tour à tour pris la parole devant plus de 300 chefs d'entreprise qui les ont interpellés **sur les questions économiques, sociales et européennes** qui impactent leur quotidien.



Monique RUBIN
Présidente
de la Fédération Nationale
des Marchés de France

« C'est utile et constructif de pouvoir interpellier les responsables politiques. Cela nourrit notre mobilisation et nous permet de nous faire entendre plus largement. »

Nous avons mis au cœur de l'élection présidentielle la question des ventes au déballage, du commerce illégal et la situation de concurrence déloyale que cela entraîne pour nous, commerçants soumis à la réglementation.

J'ai interpellé tout d'abord Jean-Frédéric Poisson lors du débat des candidats aux primaires de la droite organisé par la CPME en octobre 2016, puis j'ai à nouveau posé la question à François Fillon lors du débat CPME du 6 mars.

Dans les deux cas, nous leur demandions d'agir contre ces pratiques mais aucun engagement n'a été pris.

En revanche, cela a donné plus d'écho à nos revendications. Nous avons pu davantage nous faire entendre, ce qui est primordial. Le combat contre le commerce illégal est un combat de longue haleine et pour nous c'est utile et constructif de pouvoir interpellier les responsables politiques de manière directe : cela nourrit notre mobilisation et nous permet de nous faire entendre plus largement.

Débattre avec des candidats à travers les territoires

Les échanges se sont poursuivis ensuite dans toute la France à l'occasion des élections législatives. Les structures départementales de la CPME se sont fortement mobilisées pour **organiser des débats entre candidats de tous bords politiques et des chefs d'entreprise**.

Et pour que les discours de campagne ne restent pas des effets d'annonce, la CPME a engagé les échanges avec les députés, souvent néophytes, dès la mise en place de la nouvelle assemblée. En encourageant des réformes réalistes et audacieuses pour les TPE-PME, elle a conforté sa **position d'organisation référente** sur les sujets qui les concernent.

Dans le prolongement de son action, elle a également interpellé les candidats aux élections sénatoriales en fin d'année, rappelant ainsi ses propositions pour **redonner confiance aux acteurs économiques français**.

Une année de propositions et d'échanges qui rappelle l'esprit réaliste et constructif de la CPME.



111

CANDIDATS
AUX ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES

reçus par les chefs
d'entreprise des CPME
territoriales en 2017



© G. Leimbörfer

DOSSIER PHARE

LES ORDONNANCES TRAVAIL

Se réjouissant de la volonté affichée par le gouvernement de rénover notre modèle social, la CPME a été à l'initiative de discussions sur les projets d'ordonnances portant sur la réforme du droit du travail.

Les principales mesures

Les ordonnances travail ont consacré des avancées sociales majeures en faveur des TPE-PME.

22
SEPT.
2017

Parution des ordonnances travail

Pour les PME
Effectif maximal : 50 salariés

Possibilité, en l'absence de syndicat, de négocier des accords majoritaires avec les représentants du personnel

Favoriser le dialogue social et adapter l'organisation du travail à l'activité

Pour les TPE
Effectif : moins de 20 salariés

Possibilité pour l'employeur d'organiser une consultation, sorte de référendum simplifié à l'initiative de l'employeur



La CPME a approuvé la consolidation du rôle de la branche, notamment comme régulateur de la concurrence entre les entreprises d'un même secteur : primauté aux accords de branche dans 13 domaines

1. Salaires minima hiérarchiques
2. Classifications
3. Mutualisation des fonds de financement du paritarisme
4. Mutualisation des fonds de la formation professionnelle
5. Garanties collectives complémentaires en matière de prévoyance et de complémentaire santé
6. Mesures relatives à la durée du travail, à la répartition et à l'aménagement des horaires
7. Mesures portant sur la régulation des contrats courts et des contrats de travail temporaire
8. Mesures relatives au CDI de chantier
9. Égalité professionnelle femmes-hommes
10. Conditions et durées de renouvellement de la période d'essai
11. Modalités de transfert conventionnel des contrats de travail entre deux entreprises sous certaines conditions
12. Cas de mise à disposition d'un salarié temporaire auprès d'une entreprise utilisatrice
13. Rémunération minimale du salarié porté et montant de l'indemnité d'apport d'affaire

Les bénéfices pour les TPE-PME

Les ordonnances du 22 septembre 2017 ont répondu aux attentes de la CPME pour les TPE-PME puisqu'elles reprennent nombre de mesures sociales préconisées dans son livre blanc :

- **LA SIMPLIFICATION DU DIALOGUE SOCIAL** dans les entreprises de moins de 11 salariés
- **LA FUSION DES INSTANCES REPRÉSENTATIVES** du personnel à travers la mise en place du Comité Social et Économique
- **LA RÉDUCTION DU DÉLAI DE RECOURS** aux prud'hommes de 2 ans à 1 an
- **LA BARÉMISATION DES INDEMNITÉS RÉPARATRICES** de préjudice en cas de condamnation pour licenciement sans cause réelle et sérieuse
- **LA PRÉVALENCE DU FOND SUR LA FORME** en cas de licenciement
- **LA TRANSFORMATION DU COMPTE PERSONNEL DE PRÉVENTION DE LA PÉNIBILITÉ** en compte professionnel de prévention



Jean-Michel POTTIER
Vice-président de la CPME
en charge des Affaires sociales
et de la Formation

« La réforme du Code du travail inscrit durablement la spécificité des PME. »

La concertation qui s'est ouverte avec le ministère du Travail a été fructueuse pour les TPE-PME. Les modalités proposées, au cours d'une séance de lancement et de 6 rencontres bilatérales, ont permis un échange en profondeur grâce auquel les réalités du dialogue social dans les petites et moyennes entreprises y ont été portées avec le succès que l'on sait par la CPME.

L'été 2017 a donc été studieux et la trêve du mois d'août de courte durée. Mais la réforme du Code du travail inscrit durablement la spécificité des PME et la possibilité, pour le chef d'entreprise, d'organiser un dialogue direct avec ses salariés pour construire des accords au bénéfice de tous.

La suite a montré que ce gouvernement est bien meilleur dans la concertation que dans la négociation.



© G. Leimdorfer

RÉTROSPECTIVE 2017

CONSTRUIRE L'AVENIR DES TPE-PME

En poursuivant ses 4 objectifs stratégiques, la CPME a obtenu des résultats en faveur des TPE-PME dans les champs économiques, sociaux, environnementaux, européens et à l'international. Véritables leviers au service de ces objectifs, en 2017, la CPME a renforcé son maillage territorial, déployé une communication proactive et affirmé ses positions auprès des pouvoirs publics.

Encourager la prise de risque



ADAPTER LE DROIT AUX TPE-PME

- Contribuer au projet de loi PACTE*

2017 ● 23 octobre

Lancement des consultations par le gouvernement auprès des acteurs du monde de l'entreprise

6 AXES DE TRAVAIL :

- création, croissance, transmission et rebond
- partage de la valeur et engagement sociétal
- financement
- numérisation et innovation
- simplification
- conquête de l'international

81 propositions de la CPME, parmi lesquelles :

- l'allègement des seuils sociaux
- l'octroi d'un délai pour le repreneur afin qu'il se mette en conformité avec la législation
- l'abandon du droit d'information préalable des salariés
- la suppression du forfait social dans les PME
- la reconnaissance d'un statut de l'entreprise en transition numérique

Auditions auprès du gouvernement et des binômes et trinômes de parlementaires et chefs d'entreprise

Consultation des adhérents CPME et participation aux actions de sensibilisation auprès des décideurs publics

2018 ● Naissance du projet de loi

• Simplifier le compte pénibilité

En 2017, la CPME n'a cessé d'alerter sur le caractère inapplicable du compte personnel de prévention de la pénibilité. Ses démarches ont été couronnées de succès : avec la publication de l'ordonnance du 22 septembre 2017, **le dispositif est désormais plus lisible et plus simple pour les TPE-PME**. Trois familles de risques ont été précisées pour regrouper dix facteurs de pénibilité définis par décret.

MAÎTRISER LA FISCALITÉ

• Préserver les intérêts des TPE-PME dans la loi de finances

Après trois mois de débats intenses, la loi de finances 2018 et la loi de finances rectificative pour 2017 ont été publiées. Lors des débats, la CPME a défendu pied à pied les intérêts des TPE-PME. **Ses interventions ont participé à limiter la mise en place de dispositifs allant à l'encontre de leurs intérêts**. La diminution progressive de l'impôt sur les sociétés de 33,3 % à 25 % d'ici 2022 a été actée, tout en conservant le taux réduit de 15 % pour les PME. En matière de fiscalité des plus-values, la Confédération a obtenu la conservation de l'abattement fixe de 500 000 € pour les dirigeants de PME partant à la retraite.

• Combattre le prélèvement à la source

Bien que reporté d'une année pour une application en janvier 2019, le passage au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu a été confirmé par le nouveau gouvernement en 2017. **C'est une préoccupation majeure de la CPME qui s'y est toujours opposée**. Ce mécanisme transforme en effet le chef d'entreprise en perceuteur, tout en créant dans l'entreprise un facteur de tension sociale et une contrainte financière.

La CPME s'est donc mobilisée pour limiter la charge administrative et les sanctions encourues par les dirigeants. Elle a insisté sur l'importance de mettre en place une phase de test associant les entreprises de toutes tailles, ce qui a été entendu.

La CPME a également réclamé la reconnaissance d'un droit à l'erreur en matière de retenue à la source.

En outre, **elle a obtenu l'allègement de la sanction minimale du collecteur en cas de mauvaise déclaration ou de divulgation des informations, et l'abandon de l'incrimination pénale des chefs d'entreprise**. Enfin, comme l'a précisé un rapport de l'Inspection Générale des Finances, la réforme coûtera cher aux entreprises et tout particulièrement aux plus petites. La Confédération se mobilise pour obtenir la prise en charge de ce coût.

SÉCURISER LE STATUT DU CHEF D'ENTREPRISE

• Préparer l'évolution du RSI

Le gouvernement a annoncé fin août 2017 la suppression de la caisse gérant le Régime Social des Indépendants (RSI) pour l'adosser au régime général via la Sécurité sociale des indépendants au 1^{er} janvier 2018. La CPME a émis des préconisations sur cette réforme qu'elle appelait de ses vœux :

- la simplification des règles, des bases et des modes de calcul des cotisations, notamment en se fondant sur les principes d'auto-déclaration, d'auto-liquidation et d'auto-paiement,
- une assiette de calcul des cotisations prenant uniquement en compte la rémunération réelle de l'indépendant,
- le maintien à minima des mêmes garanties sans hausse de cotisation,
- le maintien d'une action sociale et de commissions de recours spécifiques pour les travailleurs indépendants en difficulté,
- le maintien d'un guichet unique.

« Les entreprises font face à de très nombreuses obligations administratives. Personne, sauf leurs dirigeants, ne peut en avoir une vision globale. »



Laurent CAILLARD
Dirigeant de Guarato Tuyauterie Services

Les entreprises font face à de très nombreuses obligations administratives. Personne, sauf leurs dirigeants, ne peut en avoir une vision globale. C'est pourquoi les administrations ne perçoivent pas les contraintes qu'elles imposent et se sentent légitimes pour en rajouter. Le prélèvement à la source en est un magnifique exemple. Sans compter l'incompréhension des salariés qui imposera forcément du temps d'explication, les entreprises devront consacrer des ressources pour prendre en compte les instructions des Finances publiques puis pour modifier les feuilles de paye, qu'elles le fassent elles-mêmes ou le sous-traitent.

Pour le pays, le gain est nul. Des fonctionnaires devront toujours calculer l'impôt, d'autres le recouvrer correctement. Le coût du travail sera renchéri du fait des frais évoqués. Au bout du compte, qu'est-ce que le prélèvement à la source fera que la mensualisation forcée n'aurait pu faire ? La seule explication tient au fait que la trésorerie de l'État s'en trouvera améliorée jusqu'au mois de septembre de chaque année, où les Finances publiques rembourseront les crédits d'impôt alors qu'elles ne les perçoivent pas aujourd'hui. Il s'agit donc très clairement d'un expédient supplémentaire qui malheureusement repousse l'impérieuse nécessité d'agir résolument sur la dépense publique.

* PACTE : Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises

Agir pour un environnement favorable

RÉÉQUILIBRER L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET CONCURRENTIEL

• Corriger les distorsions de concurrence

La CPME a été alertée par de nombreuses TPE-PME sur les distorsions de concurrence qu'elles subissent, **que ce soit de la part d'associations, de particuliers dans le cadre de l'économie collaborative, ou encore d'organismes publics et parapublics.**

Face à ce problème, la CPME a co-construit avec 23 fédérations des propositions, publiées en novembre 2017. Elles seront portées en 2018 auprès du gouvernement et des parlementaires. Leur but est de préciser les règles existantes et de les faire appliquer, non pas en fonction du statut juridique de l'intervenant mais de la nature de la prestation fournie ou du bénéficiaire.

• Contrer les fraudes au détachement des travailleurs

Tel a été le mot d'ordre de la CPME qui a poursuivi et démultiplié ses actions de lobbying auprès des instances européennes et du gouvernement français. Mobilisée depuis 2015 sur ce sujet, elle a élaboré des notes de position et continué de sensibiliser les PME en organisant divers événements.

Un accord semble en bonne voie. Il permettrait que les mêmes règles de rémunération soient appliquées pour les travailleurs détachés et nationaux. De nouveaux outils devraient aussi être mis en place pour améliorer la coopération entre les États et les contrôles.

• Refuser la carte européenne de services

En janvier 2017, la Commission européenne a présenté des projets de directive et de règlement introduisant la carte européenne de services, avec pour objectif de faciliter l'établissement et la prestation de services transfrontières.

La CPME s'est opposée à cette initiative qui introduisait le principe du pays d'origine et avait une durée illimitée.

De plus, compte tenu des délais imposés, les autorités d'accueil ne pouvaient effectuer un contrôle efficace, créant ainsi une nouvelle source de dumping social.

L'organisation d'un groupe de travail au sein de la CPME, la conduite d'actions d'influence communes avec ses homologues européens, et des échanges nombreux avec les eurodéputés et le gouvernement français soutenant sa position, ont participé au rejet de la carte à une large majorité.



ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES PME À L'INTERNATIONAL

En 2017, l'action internationale de la CPME s'est partagée entre actions d'influence et services aux adhérents.

La préparation de la future loi PACTE a permis de rappeler les attentes fortes de la Confédération en matière d'appui à l'export. **Guichet unique, meilleur accompagnement et formation des PME** sont des résolutions qui ont été entendues. Toutefois, un point d'inquiétude subsiste avec la transformation de l'assurance prospection en avance de trésorerie. Associée au travail préparatoire du plan d'action PME - Russie dévoilé à cette occasion, elle a pour la

première fois pris part au CEFIC (Conseil économique, financier et commercial) qui s'est réuni à Moscou, sous la co-présidence des ministres de l'Économie français et russe.

Quatre missions de prospection ont été organisées, avec deux objectifs: **donner envie d'exporter et aider les PME à identifier des partenaires fiables.** La destination Iran a mobilisé 22 entreprises et des interlocuteurs de haut niveau orientés *business*. Les résultats ont été très satisfaisants puisque 100% des entreprises se déclarent prêtes à repartir avec la CPME.

FAIRE DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA FORMATION DES LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT

• Négocier la réforme de la formation et de l'apprentissage

Avec l'Accord National Interprofessionnel de 1970, la France s'est dotée, pour plus de 45 ans, d'un dispositif de formation professionnelle très complet. Mais il s'est complexifié au fur et à mesure des différentes réformes. La CPME a refusé de signer l'Accord National Interprofessionnel du 14 décembre 2013, estimant que cette réforme, quant à elle, rendrait aléatoire la

mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF) et qu'elle engendrerait de vraies difficultés de financement du plan de formation.

La CPME a pris une part active aux séances de concertation organisées par le ministère du Travail en 2017 afin que les partenaires sociaux se saisissent de la question de la réforme de notre système de formation et d'apprentissage.



Formations ATMP (subvention CNAMTS)

335

sessions d'information et de formation dans le domaine de l'hygiène, la santé et la sécurité au travail

4 290

représentants des catégories d'entreprises de la CPME

Formations prud'homales (subvention ministère du Travail)

55

sessions de formation

611

conseillers prud'homaux

138

ENTRETIENS BILATÉRAUX, AUDITIONS ET RÉUNIONS DE TRAVAIL

européennes en 2017

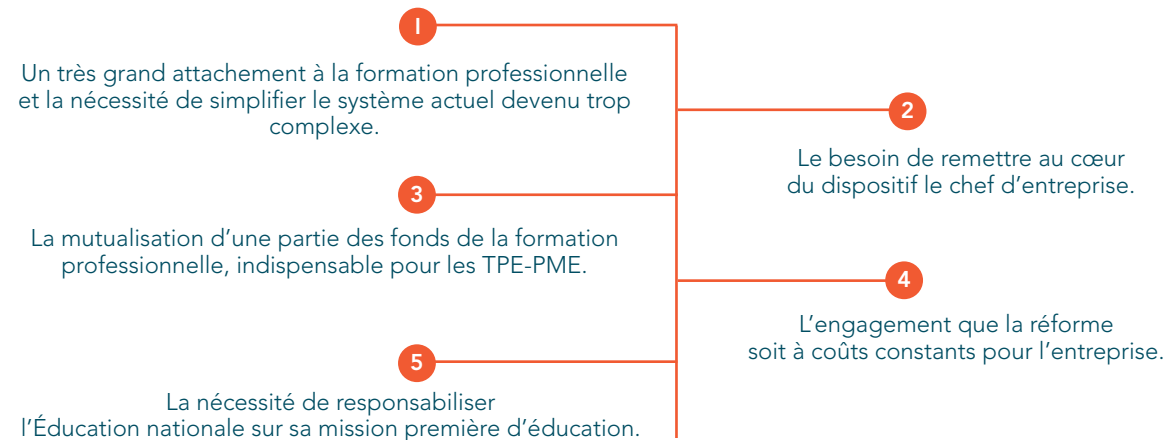
118

DÉPLACEMENTS

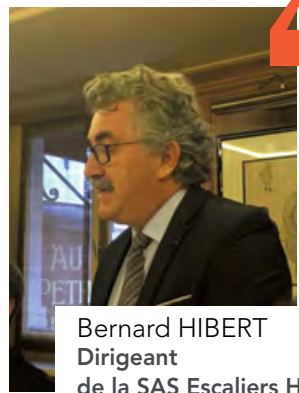
en Europe, effectués par la CPME en 2017

Être le moteur de l'innovation et du développement responsable

Afin de répondre au plus près aux attentes des TPE-PME, la CPME a dégagé cinq grands principes qu'elle a défendus dans le cadre de la négociation nationale interprofessionnelle engagée en novembre 2017 :



Simultanément, elle a participé à l'ensemble des groupes de travail dans le cadre de la concertation sur la réforme de l'apprentissage.



Bernard HIBERT
Dirigeant
de la SAS Escaliers Hibert

« L'Éducation nationale gagnerait à mieux connaître le monde de l'entreprise pour préparer les jeunes à leur avenir professionnel. »

Dans quelques semaines s'achèvera la formation de Mickaël, en brevet professionnel menuiserie. Son orientation vers l'apprentissage s'est faite en fin de troisième. Second apprenti de l'entreprise, Benjamin, quant à lui, s'est réorienté vers la menuiserie à 24 ans.

Avant même de poser le développement de l'apprentissage comme déterminant du plein emploi, ces deux cas illustrent bien le préalable de l'orientation en fin de troisième comme enjeu majeur. Elle n'est aujourd'hui plus crédible.

Il faut casser les hiérarchies stupides et arrêter d'orienter par les maths et le français. Mickaël, ayant éprouvé de réelles difficultés en français, s'est vu proposer un choix d'apprentissage qu'il a accepté. Benjamin, très bon élève, a trouvé sa voie après avoir galéré dans des études inadaptées. L'Éducation nationale gagnerait à mieux connaître le monde de l'entreprise pour préparer les jeunes à leur avenir professionnel. Cela passe par un triptyque : codécision, individualisation, professionnalisation avec les entreprises.



En décembre 2017, près de

600
DIAGNOSTICS
EvalNumPME*
déjà réalisés

SEULS 32%
DES CHEFS
D'ENTREPRISE*
ayant répondu au questionnaire EvalNumPME sensibilisent leurs salariés à la sécurisation du système d'information et des données

* Source : EvalNumPME 2017



Jérôme NOTIN
Directeur général
du GIP Acyma

« La CPME est l'un des membres fondateurs de la structure et participe à l'ensemble des travaux menés par le GIP. »

Pour faire face à l'augmentation de la menace qui pèse sur les entreprises et les particuliers, le gouvernement a créé en mars 2017 le Groupement d'Intérêt Public (GIP) ACYMA. Ses missions sont l'assistance à travers la plateforme www.cybermalveillance.gouv.fr, la sensibilisation et l'observation du risque numérique.

ANTICIPER LES MUTATIONS NUMÉRIQUES

• Lutter contre la cybermalveillance

Impliquée dans la lutte contre la cybermalveillance qui touche de plein fouet les TPE-PME, la CPME est devenue membre fondatrice du groupement d'intérêt public ACYMA (Actions contre la cybermalveillance), en 2017. Ce GIE a créé et gère la plateforme :

www.cybermalveillance.gouv.fr

Elle permet aux chefs d'entreprise victimes d'une cyberattaque de se mettre en relation avec des prestataires de proximité, préalablement enregistrés auprès de la plateforme, pour être assistés techniquement.

La qualité de travail de chaque prestataire est évaluée par les utilisateurs via un système de notation.

• Mettre à l'honneur l'innovation numérique

Par ailleurs, désireuse de démontrer que le numérique concerne l'ensemble des entreprises, la CPME a organisé les "Trophées PME : Réussir avec le numérique", le 4 juillet 2017. Du primeur au concepteur d'étiquettes pour vêtements, du fromager à l'entreprise d'aide à domicile, les lauréats primés étaient issus de tous les secteurs d'activité.

Cet événement a atteint son objectif : **démontrer que même les plus petites organisations ont un intérêt à utiliser le levier numérique** pour accélérer leur croissance, se développer à l'international ou encore optimiser l'activité de leurs salariés.

• Évaluer la maturité numérique des entreprises

Enfin, la Confédération a créé un autodiagnostic gratuit en ligne pour inviter les dirigeants à évaluer la maturité numérique de leurs entreprises : EvalNumPME leur permet ainsi de mesurer leurs marges d'évolutions dans ce domaine.

Pour cela, le GIP s'appuie sur ses membres publics (ministères) et privés. La CPME est l'un des membres fondateurs de la structure et participe à l'ensemble des travaux menés par le GIP, comme par exemple le kit de sensibilisation disponible gratuitement sur la plateforme.

PROMOUVOIR LA RSE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

• Faire de la RSE un levier stratégique

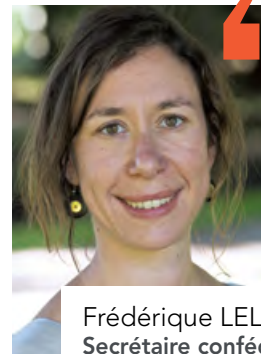
Convaincue que la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) peut être source de performance, la CPME a pris l'initiative d'une concertation paritaire avec les 5 syndicats de salariés : CFE - CGC, CFDT, CFTC, CGT et FO.

Une première en 50 ans de syndicalisme patronal !

L'objectif ? Inciter les entreprises à s'engager dans des démarches responsables, et pouvoir en attester grâce à une labellisation effectuée par un tiers indépendant et reconnue par les pouvoirs publics.

21 DEC. 2017

Partageant cette vision, les partenaires sociaux ont signé le 21 décembre 2017 une délibération commune donnant aux branches professionnelles, à titre volontaire et expérimental, un cadre de discussion pour identifier des indicateurs sectoriels et valoriser les pratiques exemplaires dans les PME.



Frédérique LELLOUCHE
Secrétaire confédérale CFDT

« La phase de construction, de mise en œuvre du label et de suivi sera décisive. »

La CFDT est de longue date impliquée et encourage les initiatives en matière de RSE dans toutes les entreprises. C'est pour cette raison qu'elle a été signataire de la délibération commune visant à renforcer l'implication des TPE-PME en matière de RSE grâce à un label sectoriel.

Pour la CFDT, le texte signé est un point de départ : la phase de construction, de mise en œuvre du label et de suivi sera décisive. Plus qu'un simple moyen de simplification de contrôles administratifs, il nous importe que cette initiative soit avant tout une source d'innovation sociale.



• Promouvoir l'économie circulaire

Véritable enjeu pour la compétitivité des entreprises, la CPME s'est activement mobilisée pour participer à la construction de la feuille de route du gouvernement sur l'économie circulaire.

Ainsi, la Confédération a lancé avec l'ADEME l'opération « TPE-PME gagnantes sur tous les coûts », pour accompagner les entreprises dans la réduction de leurs consommations d'énergie et de matière.

La particularité de cette démarche tient dans les modalités de remboursement, qui interviennent si l'entreprise réalise des économies financières.

LES 9 PROPOSITIONS DE LA CPME SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Réduire le coût de la gestion des déchets
- Instaurer une concurrence loyale entre les acteurs
- Conserver la diversité des REP* sans les démultiplier
- Soutenir les efforts d'éco-conception, de qualité, de la part des producteurs
- État et collectivités territoriales : intensifier les contrôles des vendeurs sur Internet basés à l'étranger, encourager l'accès des TPE-PME à la commande publique, uniformiser les consignes de tri des déchets dans les lieux publics
- Limiter et rendre lisibles les informations environnementales sur les produits, et informer les consommateurs
- Déployer les initiatives innovantes d'accompagnement
- Étudier les bénéfices de l'économie de fonctionnalité
- Accompagner l'écologie industrielle et territoriale

* Filières Responsabilité Elargie du Producteur

• Moderniser, financer, innover en faveur de la mobilité

Le gouvernement a ouvert les Assises de la mobilité en septembre 2017. Facteur essentiel dans le développement de l'économie, la CPME a formulé 9 propositions portant sur le financement des infrastructures, la protection de la santé des citoyens et des travailleurs, et enfin le développement de l'innovation pour rendre la mobilité plus simple et plus fiable.

Engager un dialogue social serein et non contraint



200 MANDATAIRES PRÉSENTS

à la réunion annuelle de formation-information pour un échange fructueux



RÉUNIR LES MANDATAIRES DE LA CPME

À l'instar des années précédentes, la CPME a organisé, le 11 octobre 2017, la réunion de formation-information à destination de ses mandataires au sein des organisations suivantes :

- Organismes du régime général de sécurité sociale (CNAMTS, ACOSS, CNAF, CNAV, CAT/MP, CPAM, UGECAM, CGSS, CCSS, ARS, CRSA, CAF, URSSAF)
- Conseil d'administration de l'Unédic et instances paritaires placées auprès des directions de Pôle emploi (IPR et IPT)
- Régime Social des Indépendants

ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
ARS	Agence régionale de santé
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAT/MP	Commission des accidents du travail-maladies professionnelles
CCSS	Commission des comptes de la sécurité sociale
CGSS	Caisse générale de la sécurité sociale
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales
CNAMTS	Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CRSA	Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
IPR	Instance paritaire régionale
IPT	Instances paritaires territoriales
UGECAM	Union pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

DÉSIGNER DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES

DEPUIS 1979

les conseillers prud'hommes étaient tous les 5 ans élus par leurs pairs salariés et employeurs.

DEPUIS 2017

les conseillers prud'hommes sont désignés tous les 4 ans par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives.

L'évolution de la CPME

Précédente mandature

2017

1 010 SIÈGES

+56%

1 576 SIÈGES

En qualité de deuxième organisation patronale représentative au niveau national interprofessionnel, la CPME a obtenu un accroissement de 56% de ses sièges de conseillers prud'hommes.

• Agir au cœur des territoires pour la promotion du dialogue social et la gestion des mandats

Comme chaque année, les CPME territoriales se sont impliquées en faveur de la promotion et de la gestion des mandats patronaux.

Près de 40 600 chefs d'entreprise ont ainsi rencontré les chargés de mission CPME, afin de comprendre l'intérêt de ces mandats et de savoir comment remplir au mieux leur rôle.

Par ailleurs, grâce aux contributions AGFPN – Fonds pour le financement du dialogue social, les unions territoriales ont également bénéficié de ressources pour que leurs mandataires puissent exercer leurs différentes missions.

• Négocier en faveur de l'assurance chômage

Après l'échec de la négociation de 2016, la CPME a œuvré avec énergie pour sa réouverture début 2017.

Elle a considéré qu'il était de sa responsabilité de tout mettre en œuvre pour **préserver le régime d'assurance chômage, facteur d'équilibre social indispensable au bon fonctionnement de notre économie.**

Objectif : éviter toute augmentation de charges et toute sur-taxation des contrats courts.

Six semaines de négociations ont été nécessaires pour conclure un protocole d'accord le 28 mars 2017.

Les intérêts des TPE-PME sont préservés : aucune entreprise n'a à supporter la moindre augmentation du coût du travail et 1 milliard d'euros d'économies par an sont visées.

À l'invitation du Premier ministre, les partenaires sociaux ont participé en octobre à une concertation pour faire évoluer le régime d'assurance chômage vers « *un régime de protection permettant d'accompagner la mobilité professionnelle* ».

Après la réunion multilatérale avec l'État du 13 décembre 2017, la CPME et l'ensemble des partenaires sociaux ont choisi d'ouvrir une nouvelle négociation en vue d'apporter des réponses au « *programme de travail gouvernemental portant orientation pour la réforme de l'assurance chômage* » adressé par la ministre du Travail le 14 décembre 2017.

• Conclure l'accord sur les retraites complémentaires

La CPME a été partie prenante de la négociation ayant débouché le 17 novembre 2017 sur la conclusion de l'Accord National Interprofessionnel instituant le régime AGIRC-ARRCO de retraite complémentaire.

Les éléments saillants de ce texte concernent les points suivants :

- le pilotage stratégique
- le pilotage tactique
- les bénéficiaires d'allocations visées par la Convention du 14 avril 1947, relative à l'indemnisation du chômage, et les bénéficiaires de l'allocation de sécurisation professionnelle
- les majorations pour enfants nés ou élevés
- les droits de réversion des conjoints survivants
- la composition et le fonctionnement
- l'administration de la fédération

Accroître la force du réseau territorial

La CPME a consolidé sa position dans le paysage national et local.

CRÉER UN CONSEIL DES RÉGIONS

Créé en 2017, le Conseil des régions de la CPME réunit autour du président confédéral et du vice-président chargé de la coordination des unions territoriales, l'ensemble des présidents régionaux. Se tenant tous les 2 mois, il permet **d'échanger sur les sujets faisant l'actualité, tant au niveau national que territorial, et de discuter de la politique confédérale.**

METTRE EN PLACE UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Pour un fonctionnement fluide entre ses différents échelons territoriaux, la Confédération a mis en place cette année une convention d'objectifs et de moyens. Elle précise les rôles de chacun, les outils existants et ceux à développer, afin que chaque partie remplisse ses missions et atteigne son but. Largement partagé au sein du Conseil des régions, ce document constitue un **véritable outil pour le développement territorial et l'accompagnement des entreprises que la CPME représente.**



© G. Leimdorfer

RAPPROCHER LES RÉSEAUX CONSULAIRES

Dès le début de l'année 2017, les président et vice-président en charge des unions territoriales de la CPME, François Asselin et Philippe Guillaume, ont initié une grande réunion des présidents consulaires.

Régulièrement sollicitée sur le devenir de ces organisations, la CPME a rappelé son attachement à un réseau de proximité indispensable aux TPE-PME. **Pour davantage d'efficacité et de visibilité des missions et des moyens, la Confédération prône le rapprochement des réseaux consulaires au sein de maisons de l'économie, régies par une convention d'objectifs et de moyens.**



Valoriser la CPME grâce à une communication proactive



Nombreux sont les sujets qui, en 2017, ont permis de faire entendre la voix des TPE-PME.

À côté du prélèvement à la source, du droit à l'erreur, de l'évolution du RSI, ou encore du compte pénibilité, les élections présidentielles et les ordonnances travail sont les thématiques qui ont suscité le plus de retombées presse.

Au total, 255 journalistes ont été reçus à l'occasion des débats des élections présidentielles et de deux conférences de presse.

L'année 2017 a été celle du renouveau sur le plan de la communication.

La Confédération s'est d'abord dotée d'un nouveau nom, CPME, et d'une nouvelle identité visuelle. Ainsi, elle affirme ses valeurs d'engagement, de solidarité, de proximité et de créativité, partagées avec ses 117 unions territoriales.

Ce lancement a été mené de concert avec les CPME territoriales le 6 janvier sur les réseaux sociaux avec succès. La CPME a ensuite renouvelé ses supports de communication pour les adapter à sa nouvelle charte graphique.

Seule exception, le site Internet www.cpme.fr que la Confédération ambitionne de refondre intégralement. Elle a réuni en novembre un groupe de travail d'utilisateurs du site avec qui elle posé les bases de ce projet stratégique qui verra le jour début 2019.

Et ce vent de nouveauté ne s'est pas arrêté de souffler : la CPME a aussi repensé son événement phare, Planète PME. Cette journée de réseau avec l'écosystème entrepreneurial s'intitule désormais PME! by CPME. Une journée plus participative, le 12 juin 2018 au Palais Brongniart.



255

JOURNALISTES

sont venus aux conférences de presse CPME en 2017



80 481

IMPRESSIONS

de la vidéo d'annonce du nouveau nom CPME, sur Facebook, en janvier 2017



49 995

FANS

dans nos communautés digitales :
40 668 followers sur Twitter
7 725 fans sur Facebook
1 602 abonnés sur LinkedIn au 31 décembre 2017

Si la communication externe de la CPME a fait peau neuve, sa communication interne aussi !

Afin de mieux faire circuler l'information au sein de son réseau, la CPME diffuse à ses adhérents chaque jeudi depuis septembre, une newsletter dédiée. Désormais, l'actualité se partage en temps réel au sein de la Confédération.

Affirmer les positions de la CPME auprès des pouvoirs publics

Le premier semestre 2017 a été consacré aux échéances présidentielles, législatives et sénatoriales. La CPME a ensuite mené des actions d'influence au service des TPE-PME.

À partir de l'été 2017, le renouvellement des assemblées a nourri **des échanges constructifs pour évoquer l'implication des réformes sur la bonne marche des TPE-PME.**

Le projet de loi habilitant le gouvernement à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social a représenté l'un des temps forts de l'activité parlementaire de la fin d'année, avec les traditionnelles lois de finances et de financement de la Sécurité sociale.

La CPME s'est particulièrement mobilisée en faveur de **mesures spécifiques pour les TPE-PME**, dans le texte portant sur les accords de branche, la barémisation des dommages et intérêts alloués par le juge en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse, ou la création d'un contrat de croissance.

Présente en outre-mer, la CPME a présenté 13 propositions dédiées aux entreprises océaniques.

À travers des mesures concrètes, **la Confédération a interpellé le gouvernement et les parlementaires sur la nécessité de financer une réelle stratégie de performance dans ces territoires.** Leurs atouts économiques, environnementaux et sociaux sont en effet nombreux. Intégrer les statistiques des territoires ultra-marins aux chiffres nationaux est nécessaire, en renforçant par exemple l'accès de ces régions aux financements européens existants, ou en ouvrant une « expérimentation outre-mer » d'allègement des charges ciblée sur les hauts salaires.

La fin d'année a mis l'accent sur les examens budgétaires. La CPME s'est félicitée de voir inscrites dans la loi de finances certaines de ses propositions, telles que la confirmation de la trajectoire de la baisse de l'IS à 25 % ou le maintien de l'abattement pour les plus-values de cession de l'entreprise.

Enfin, la CPME est intervenue sur la question du RSI, en demandant que le transfert de la gestion n'entraîne pas de hausse de cotisation pour les indépendants, et sur celle du « droit à l'erreur » pour obtenir le maintien du taux effectif global (TEG).



LA CPME, L'ORGANISATION PATRONALE DES PME

Parce que 99,9% des entreprises françaises sont des TPE-PME, leur réussite est une condition majeure de la croissance du pays. La CPME défend leurs intérêts.

À la tête d'un réseau de 200 fédérations professionnelles et syndicats de métiers, ainsi que 117 unions territoriales, la CPME est présente dans toutes les régions et départements y compris l'outre-mer.

Organisation patronale de référence des TPE-PME françaises, la Confédération se mobilise pour que les pouvoirs publics prennent en compte les spécificités de ces entreprises à taille humaine :

- 1. ENGAGEMENT et PRISE DE RISQUE** du dirigeant qui met en jeu son propre patrimoine,
- 2. SOLIDARITÉ** d'entreprises où dirigeant et salariés sont en contact direct,
- 3. DYNAMISME** d'entreprises de terrain, réactives et tournées vers l'innovation,
- 4. PROXIMITÉ** de PME ancrées dans leurs territoires.

INSTANCES

François Asselin, président

Jean-Lou Blachier, vice-président délégué

Jean-Michel Pottier, vice-président chargé des Affaires sociales et de la Formation

Bénédicte Caron, vice-présidente chargée des Affaires économiques

François Turcas, vice-président chargé de l'International

Geneviève Bel, vice-présidente chargée de l'Entrepreneuriat au féminin

Gérard Bohélay, vice-président chargé de la Coordination des Branches professionnelles

Philippe Guillaume, vice-président chargé de la Coordination des unions territoriales

Stéphanie Puzat, secrétaire confédérale

Pierre Coinaud, trésorier

SECTIONS

Commerce

Xavier Douais, président

Gérard Bohélay, vice-président

Industrie

Joëlle Prévot-Madère, présidente

Frédéric Grivot, vice-président

Services

Thierry Doll, président

François-Xavier Brunet, vice-président

Artisanat

Henry Brin, président

Didier Latapie, vice-président



COMMISSIONS THÉMATIQUES

Sociale

Jean-Michel Pottier, président

Formation, Éducation, Emploi
Jean-Michel Pottier, président

Économie

Bénédicte Caron, présidente

Financement des entreprises

Bernard Cohen-Haddad, président

Innovation, Économie, Numérique

Marie Prat et **Jean-Christophe Sergère**,
co-présidents

Environnement

et Développement durable

Guillaume de Bodard, président

Internationale

François Turcas, président

Alban Maggiar, chargé des Affaires
européennes

Logement

Bernard Verquerre, président

Fiscale

Gérard Orsini

COMMISSIONS STATUTAIRES

Contrôle et suivi des comptes
Pierre Coinaud, président

Mandats

Stéphanie Puzat, présidente

Statuts et arbitrage

Philippe Wibaux, président

Discipline

Yvonne Tassou, présidente

La CPME regroupe
150 000
ENTREPRISES
employant
3 MILLIONS
de salariés.

Elle est présente
dans
400 INSTANCES
telles que : URSSAF, RSI,
tribunaux de commerce,
conseils prud'homaux,
chambres de commerce
et d'industrie, chambres
de métiers et de l'artisanat,
etc.

* Source : INSEE, 2015

COMPTES ET INDICATEURS CLÉS

PERSPECTIVES 2018

La Confédération génère des résultats positifs en 2017. Comme le montre la hausse du taux de cotisations dans ses ressources, la CPME poursuit l'évolution engagée vers une indépendance financière de plus en plus affirmée.



Excédent net combiné de l'exercice 2017

893 963 €

Excédent d'exploitation de l'exercice 2017

2 054 026 €

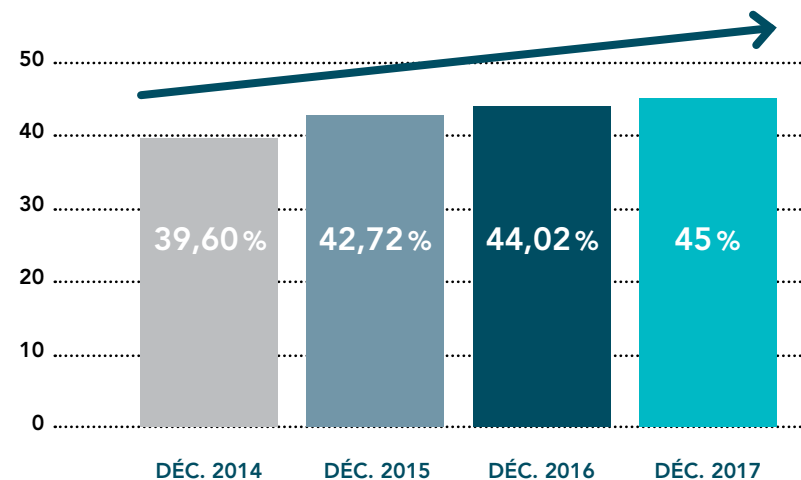
Part des cotisations dans les ressources 2017

45 %

Total des ressources combinées 2017

28 093 257 €

ÉVOLUTION DU TAUX DE COTISATIONS/RESSOURCES DEPUIS 2014



Jean-Eudes du Mesnil du Buisson
Secrétaire général de la CPME

L'année 2018 va être celle de la poursuite de notre combat pour que les spécificités des TPE-PME soient prises en compte dans la loi. Formation et apprentissage, assurance chômage, retraites, loi PACTE...

Les opportunités de voter des mesures adaptées à la réalité des TPE-PME dans les réformes ne manquent pas ! Gageons que le gouvernement sera à l'écoute de ceux qui sont les acteurs majeurs de l'emploi en France.

À la suite de la délibération historique signée avec les 5 centrales syndicales de salariés sur le déploiement de la RSE dans les TPE-PME fin 2017, la CPME va s'investir avec les branches professionnelles pour déployer ce nouveau dispositif, basé sur le volontariat, dans les entreprises.

En Europe, nous nous mobilisons pour lutter contre la fraude au détachement des travailleurs, contre les effets du Brexit, simplifier la réglementation et de manière plus générale, là encore, inscrire la réalité des PME dans les politiques européennes.



Les opportunités de voter des mesures adaptées à la réalité des TPE-PME dans les réformes ne manquent pas !

NOS GRANDS RENDEZ-VOUS, AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION DIGITALE



26 SEPTEMBRE 2018

REMISE À PARIS DES « TROPHÉES PME : RÉUSSIR AVEC LE NUMÉRIQUE »



8-11 JANVIER 2019

CAP SUR LE CES DE LAS VEGAS, LE SALON MONDIAL DU NUMÉRIQUE, AVEC UNE DÉLÉGATION DE CHEFS D'ENTREPRISE FRANÇAIS



cpme
CONFÉDÉRATION DES PME

8-10, Terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex
www.cpme.fr

